



## Procès-verbal de la rencontre

Rencontre 1<sup>1</sup>

### Membres du conseil d'établissement

Valérie Brabant (membre-parent)  
Abdallah Boutobba (membre-parent) président du CÉ  
Danielys Del Valle Roque (membre parent)  
Yeumbe Yadde Elhadji (membre-parent)  
Russel Aime Nzekwa (membre-parent-substitut)  
Françoise- Anne Thomas (directrice Victor-Doré)  
Valérie Ayotte (représentante des enseignants)  
Isabelle Beaudin (représentante des enseignants)  
Sophie De Broeck (représentante des professionnels)  
Isabelle Groulx (représentante du service de garde)  
Catherine Boucher (représentante de la communauté)

Présent	Absent
	x
x	
x	
x	
x	
x	
x	
x	
x	
x	

### 1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

Le quorum est constaté

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour par la directrice, il est adopté à l'unanimité

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 janvier 2025

Les membres du CÉ ont précédemment pris connaissance du PV de la rencontre du 22 janvier.

Il est adopté à l'unanimité

### 4. Objets pour fin d'approbation

4.1 Grilles-matières 25-26

<sup>1</sup> Minimum de 5 rencontres par année scolaire

La directrice explique aux membres du CÉ en quoi consistent les grilles-matières. Elle présente ensuite les grilles du secteur PFEQ, 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle dont les 2 heures hebdomadaires consacrées au développement de l'autodétermination. En ce qui concerne les secteurs CAPS, maternelle et PEDIP, comme le nombre d'heures d'enseignement/matières n'est pas prescrit par le régime pédagogique, la directrice présente l'horaire des spécialistes au CÉ (éducation physique, musique, art dramatique) de chacun de ces secteurs.

#### 4.2 Formation obligatoire pour le CÉ, rappel

Un rappel est fait concernant l'obligation des membres du CÉ de suivre la formation.

#### 4.3 Plan de lutte contre l'intimidation, évaluation

Le plan de lutte 2024-2025 a été envoyé aux parents pour lecture avant la rencontre. Madame Thomas en fait un résumé. Elle explique que le plan doit être évalué chaque année afin d'en assurer la pertinence et de le modifier au besoin. Le formulaire qui sera envoyé aux membres du personnel pour sonder leurs observations concernant la violence à l'école et qui servira à faire l'évaluation est présenté aux parents.

### 5. Objets pour fin d'information

#### 5.1 Mesure 30811 et achats par les parents

Madame Thomas fait un rappel aux membres de ce en quoi consiste cette mesure ministérielle. Elle explique ensuite que les sommes reçues ne sont pas suffisantes pour couvrir tous les besoins. Cependant, la directrice générale adjointe du CSSDM est au courant de cette situation et comprend que nous n'avons pas le choix d'engager les dépenses pour répondre aux besoins des élèves, même si cela engendre un déficit. Par contre, un comité décisionnel a été mis sur place afin de prioriser les dépenses afin de nous permettre de bien gérer cette enveloppe constituée d'argent public.

### 5.3 Bilan annuel du CÉ

La directrice présente aux membres le canevas du bilan annuel que le président du CÉ, monsieur Boutobba et elle-même devront remplir au mois de juin. Dans ce bilan y seront consignées les informations concernant les membres du CÉ, les dates de rencontre, les objets de discussion et activités réalisées.

### 5.4 Organisation des services à l'élève du CSSDM

Madame Thomas explique de nouveau la nouvelle organisation des services aux élèves du CSSDM qui a été remaniée dans un but d'équité. Elle confirme que pour l'école Victor-Doré, il n'y aura pas de changements pour la prochaine année. Notre école gardera le même nombre de professionnels (1 psychologue, 4 orthophonistes, 1 conseillère pédagogique) au grand bonheur de tous. Ceci est le cas pour toutes les écoles spécialisées. Nous considérons que nos grands besoins de soutien pour les élèves ont été compris, pour le moment.

### 5.5 Dérogation enseignement de l'anglais

La directrice explique que depuis une décennie l'anglais n'est pas enseigné à l'école en raison du profil d'apprentissage des élèves et de leur besoin de soutien et de temps pour progresser dans les matières de base comme le français et les mathématiques. Cependant, la direction a été avisée dernièrement qu'il est nécessaire d'avoir une dérogation ministérielle pour ne pas enseigner l'anglais. Nous avons rencontré la directrice générale adjointe, discuté avec des conseillers pédagogiques pour leur refléter notre réalité d'école. Nous sommes en attente de connaître leur décision de nous soutenir ou pas dans la demande auprès du ministère. Nous verrons quelles seront les directives d'ici la fin de l'année et réajusterons au besoin l'horaire hebdomadaire pour y intégrer l'enseignement de l'anglais.

## **6. Parole aux représentantes des enseignants**

Aucune

## **7. parole à la représentante des professionnelles**

Sophie De Broek a un mot sur l'organisation des services professionnels et de son impact sur ses collègues du CSSDM. Elle est soulagée qu'il n'y ait pas de changement pour notre école l'année prochaine.

## **8. Parole à la représentante de la communauté (réadaptation)**

Madame Boucher partage de nouveau l'information concernant la journée de la scoliose du 29 mars à laquelle les parents peuvent s'inscrire

## **9. Parole au service de garde**

Aucune

## **10. Points divers**

## **11. Fin de la rencontre : 19h10**

*Abdallah Boutobba*

---

Abdallah Boutobba  
Président du CÉ

*Françoise Anne Thomas*

---

Françoise-Anne Thomas  
Directrice école Victor-Doré